



**LISTE DES PIECES ET DOCUMENTS A FOURNIR AU
NOTAIRE DANS LE CADRE D'UN DIVORCE /
SEPARATION**

I – PIECES RELATIVES A LA PROCEDURE

→ **Coordonnées de l'AVOCAT de Madame / Monsieur :**

→ **Coordonnées de l'AVOCAT de Madame / Monsieur :**

→ **Procédure choisie :**

→ **Date de jouissance divise :**

Confirmation écrite de la date de jouissance divise convenue entre les époux – (date à laquelle les époux ont décidé d'un commun accord de faire remonter les effets du divorce entre eux).

→ **Copies de tous documents d'ores et déjà régularisés**

- Protocole ;
- Projet de convention portant règlement des effets du divorce ;
- Et tous autres documents que vous jugerez utiles.

II – PIECES RELATIVES A L'ETAT CIVIL ET AUTRES

→ **Concernant l'état civil**

- Copie complète du livret de famille des époux (toutes les pages) ;
- Le cas échéant, copie complète du contrat de mariage préalable à votre union ;
- Le cas échéant, copie complète de l'acte constatant un changement de régime matrimonial ;
- Copie recto/verso de vos cartes d'identité ou passeport en cours de validité ;
- Le cas échéant, copie de votre titre séjour ;
- Fiches de renseignements d'état civil ci-jointe dûment complétée au nom (et par) chacun.

→ **Concernant les dispositions de dernières volontés**

- Copies de toutes donations entre époux que vous auriez pu vous consentir mutuellement ou, à défaut, coordonnées du Notaire et date de l'acte ;
- Copies de tous testaments que vous vous seriez consentis au profit de l'un et de l'autre ou, à défaut, la forme du testament et la date des dispositions.

IMPORTANT : *Il convient de vous positionner sur le maintien ou non de ces dispositions de dernières volontés, dans le cadre de la procédure.*

→ **Concernant les donations antérieures**

- Copies de toutes donations entre vifs et dons manuels consentis aux enfants, sous quelque forme que ce soit.

III – PIECES RELATIVES AU PATRIMOINE

→ **Concernant les biens appartenant en propre à chacun (reçus par succession / donation)**

- Copies de tous les titres de propriété de chacun des biens immobiliers (quelle que soit la nature des biens et le lieu de situation) : attestation de propriété, donation, partage, licitation.

Sauf si ces titres sont en notre Etude.

→ **Concernant les biens immobiliers**

- Copies de tous les titres de propriété de chacun des biens immobiliers (quelle que soit la nature des biens et le lieu de situation) : vente, attestation de propriété, échange, partage, licitation.

Sauf si ces titres sont en notre Etude.

- Confirmation de la valeur de chaque bien.

IMPORTANT : Il est nécessaire au regard de l'administration fiscale et de l'égalité entre les parties de fournir **DEUX** évaluations établies par un professionnel local.

. Pour les biens immobiliers soumis au régime de la copropriété : fournir les coordonnées du Syndic.

. Pour les biens immobiliers loués : copies de tous baux en cours et dernière quittance de loyer.

→ **Concernant les parts / actions de sociétés (pour chacune des sociétés)**

- Copie des statuts mis à jour ;
- Copie du dernier bilan ;
- Kbis datant de moins de trois mois ;
- Attestation établie par le comptable sur l'existence ou non de comptes courant d'Associés au nom de chacune des parties ;
- Coordonnées du comptable ;
- Toutes informations utiles à la détermination de la valeur de la part sociale.

→ **Concernant les actifs bancaires et autres**

- Arrêté de chacun des comptes (de quelle que nature que ce soit) ouverts au nom de Monsieur et/ou Madame dans chacun des établissements bancaires.

IMPORTANT : Ils doivent être arrêtés à la date de la jouissance divise.

→ **Concernant les contrats d'assurance vie** (tenant compte du régime des époux / partenaires)

- Arrêté de l'épargne acquise à la date de jouissance divise (fixée en eux) pour chacun des contrats.

IMPORTANT : Veillez à modifier le cas échéant les clauses bénéficiaires.

→ **Concernant les véhicules automobiles**

- Copie des cartes grises établies au nom des deux parties ;
- Valeur argus de chacun des véhicules, compte tenu de leur état général, du kilométrage et réparations éventuelles à prévoir.

→ **Concernant le passif commun**

- Copie de l'échéancier ou extrait faisant ressortir le capital et intérêts restant dû pour tous les prêts en cours, au nom des parties.

***IMPORTANT** : Précision étant ci faite que dans le cadre des opérations de liquidation et de partage du régime matrimonial, le notaire peut être conduit à se rapprocher de l'établissement bancaire prêteur, et solliciter, au nom et pour le compte des parties, une demande de désolidarisation au profit de celui d'entre eux non attributaire du prêt.*

- Copies de toutes factures éventuellement restant éventuellement dues (ex : travaux).
- Copies de tous les avis d'imposition (IR – Taxe habitation – Taxes Foncières).